



La segmentation est une technique que nous utilisons pour déterminer le profil de risque du client.

Cette technique se base sur des critères qui sont le résultat d'études statistiques faisant le lien entre le nombre et /ou la gravité des sinistres et les caractéristiques présentées par une personne et/ou un bien.

Un profil de risque est ainsi établi pour chaque personne et/ou bien à assurer. Nous nous basons ensuite sur ce profil pour refuser ou accepter un dossier mais aussi pour en fixer la prime et les conditions d'assurance.

Dans un souci de transparence vis-à-vis des consommateurs*, nous publions les critères de segmentation que nous utilisons pour les contrats suivants :

P&V Assurances Vie, Décès et garanties complémentaires

Afin de pouvoir déterminer si et à quel tarif nous pouvons vous offrir une couverture décès, incapacité de travail ou décès accidentel, nous appliquons les critères suivants :

Age

Le risque de décès augmente avec l'âge. Dès lors, votre âge au moment de la souscription de la police a un impact sur la couverture que nous pouvons vous offrir, ainsi que sur le montant de la prime.

Style de vie (usage de tabac, hobbies à risques) et profession

Votre style de vie détermine les risques que vous courez et a donc un impact sur la couverture que nous pouvons vous offrir, ainsi que sur le montant de la prime.

Si vous fumez, une surprime vous sera imputée. Une surprime pourrait également être imputée lorsque vous avez une profession/des hobbies à risques.

Etat de santé

Votre état de santé actuel est un indicateur de votre espérance de vie et peut donc avoir un impact sur la couverture que nous pouvons vous offrir, ainsi que sur le montant de la prime.

En pratique, afin de souscrire un contrat, vous devez répondre à une série de questions. Celles-ci sont rassemblées dans un document unique : la proposition d'assurance. C'est sur base de vos réponses que nous pourrons fixer les conditions d'assurance et la prime.

Pour éviter toute mauvaise surprise, il vous suffit de répondre correctement et complètement aux différentes questions. Si des changements se produisent en cours de contrat, nous vous demandons aussi de nous les signaler le plus rapidement possible.

* Un consommateur est une personne physique qui achète de l'assurance à des fins privées.